Fonds régional pour le tourisme

Le Fonds Régional pour le Tourisme aide les professionnels du tourisme, privés comme publics, à créer, développer et digitaliser l'offre touristique, tout en les incitant à contribuer à la transition durable de la destination

Le Fonds Régional pour le Tourisme est un dispositif de le Région Ile-de-France de subvention d'investissement.

Quel type de projet :

En 2026, il aidera particulièrement des projets qui permettent de :

- Visiter les territoires franciliens : en développant des offres valorisant le tourisme de mémoire, le patrimoine, les thématiques structurantes comme l'impressionnisme.
- Visiter autrement : projets innovants, nouvelles médiations, visites d'entreprises, tourisme scientifique, industriel et de savoir-faire
- Visiter durablement : tourisme fluvial et fluvèstre, itinérances, cyclotourisme et tourisme pédestre, écolodges, gîtes de groupes et hébergements touristiques hors de Paris

Qui peut en bénéficier :

- Les collectivités locales et leurs groupements
- Les entreprises privées et publiques locales (SEM, SPL, etc...),
- Les établissements publics,
- Les associations loi 1901 et fondations,
- Les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion

Quelle

Dans l'obj
la transit
d'investis

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

30% max. des dépenses éligibles (avec plafond) si le projet présente 1 critère dans chaque bloc suivant :

1/ Prise en compte des enjeux de transition écologique et d'impacts carbone, dans une démarche d'impact positif et de régénération à l'échelle du territoire,

2/ Contribution à la création et au développement de nouvelles destinations touristiques et itinérances, s'appuyant sur les mobilités douces et l'accessibilité en transport en commun,

3/ Contribution à l'ancrage territorial.

20% max. des dépenses éligibles (avec plafond) pour les projets à forte dimension durable et/ou situés en zone de reconquête économique.

Quelles démarches ?

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, et sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité et fournir les documents utiles et pièces à joindre, les candidats doivent s'enregistrer et répondre exclusivement sur la **plateforme de dépôt des demandes d'aides régionales** **mesdemarches.iledefrance.fr**

Les principes de la règle de minimis

La règle de minimis fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises.
Elle prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 300 000 € d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux.

1 subvention = au moins 1 stagiaire

Tout bénéficiaire d'une aide ou d'une subvention régionale s'engage à accueillir un ou plusieurs stagiaires (selon le montant de la subvention).
Astuce : si vous avez déjà repéré ou contacté un stagiaire, demandez-lui de s'inscrire sur la plateforme régionale (PAR). Vous pourrez alors le recruter par ce canal.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Retrouvez des documents sur les aides financières et subventions possibles que ce soit au niveau local, régional, national ou européen pour vos projets touristiques.

Votre contact Visit Paris Region pour le Fonds Régional pour le Tourisme

Fabrice MOULIN

Directeur Visit Paris region
fabrice.moulin@chooseparisregion.org

+33 (0)6 46 79 56 72

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.